

Païement d'un jour Férié en semaine (jour de solidarité)

Par **matimat**, le **16/06/2005** à **08:52**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il y a un ratio spécial pour le tarif des jours fériés travaillés en semaine.
Un minimum légal ?

Merci par avance

Par **jeeecy**, le **16/06/2005** à **09:37**

je ne comprends pas ta question...

tu veux savoir si tous les jours d'une semaine peuvent être fériés? ou du moins une grande partie?

je dirai oui étant donné que c'est l'Etat qui décide des jours fériés...

Par **matimat**, le **16/06/2005** à **17:53**

non j'ai travaillé un jour férié.

Combien dois-je être payé sachant que ma boîte me la paye ?

Le double d'un jour normal ? Y a-t-il un quota minimum ?

Par **anonym**, le **16/06/2005** à **20:58**

il existe effectivement des règles concernant le travail pendant un jour férié.

Il faut savoir que: à défaut d'accord, si on travaille un jour férié = on n'est [u:39zv4xgt]pas forcément payé [/u:39zv4xgt]Si on est hors des accords de mensualisation (de 1977).

Et, Si on est payé = ce peut être normalement (salaire normal).

Le seul jour férié nécessairement chômé est le 1er mai MAIS = Si le 1er mai est travaillé, il est payé double.

donc pour répondre à ta question, sauf s'il s'agissait du 1er mai, ton patron peut très bien

décider de te payer normalement (si c'est conforme à la convention collective le cas échéant).

Par **matimat**, le **16/06/2005** à **23:58**

ok merci pour ces explications